

COMMISSION DE GESTION 2018  
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION  
*ADMINISTRATION, CULTURE ET RELATIONS EXTERIEURES*  
(ADM)

---

**Objet : GESTION 2018**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission, composée de Mme Janine DEVAUD et Mme Emilie BOVET (présidente rapporteuse), en charge du dicastère *Administration, culture et relations extérieures (ADM)* s'est entretenue avec Monsieur le Syndic, responsable du dicastère et a pu visiter en sa compagnie les services en dépendant.

**1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS**

Les visites se sont organisées selon le planning suivant :

**- lundi 11 mars 2019, 10 h 00 - 12 h 00, Hôtel de Ville**

Première rencontre avec Monsieur le Syndic. Visite du Greffe municipal et entretien avec M. Giancarlo STELLA, secrétaire municipal et la secrétaire municipale adjointe. Entretien avec la chargée de communication.

**- mercredi 20 mars 2019, 8h30-10h30, Théâtre de Beausobre**

Visite du Théâtre de Beausobre et entretien avec la directrice du théâtre en compagnie de Monsieur le Syndic.

**- lundi 25 mars 2019, 08h00-12h00, Hôtel de Ville**

Visite des Ressources Humaines et entretien avec Mme Laure HAUSWIRTH, responsable du service. Visite de la Bibliothèque municipale et entretien la responsable de l'office de la culture. Le tout en compagnie de Monsieur le Syndic.

**2. PREMIER ENTRETIEN AVEC MONSIEUR LE SYNDIC ET VISITE DU GREFFE**

Lors de ce premier entretien, Monsieur le Syndic nous présente son dicastère et les secrétaires municipaux présents. Monsieur Stella nous informe sur les tâches du Greffe et son rôle de « plaque tournante de l'information », de la communication interne entre les autres dicastères et aussi avec le conseil communal. De ce fait, les deux secrétaires municipaux siègent lors des séances de la Municipalité et font partie intégrante de la table du conseil municipal. Ils agissent comme trait d'union entre les différents services et les différents dicastères en ce qui concerne la distribution de l'information interne.

Pour permettre à la commission de bien appréhender la tâche du greffe, Monsieur le Syndic nous explique que le temps politique et le temps administratif n'est pas toujours en adéquation et que le temps administratif prend parfois plus de temps que le temps politique.

Le changement de régime dû à la nouvelle loi sur les naturalisations a beaucoup occupé le service. Ce changement a occasionné un accroissement de travail car il fallait traiter les demandes en cours de 2017 qui devaient se faire selon les règles de l'ancienne loi et en parallèle les nouvelles demandes avec la nouvelle loi. Paradoxalement, il y a eu moins de demande de naturalisation en 2018. La municipalité a choisi de maintenir la commission consultative des naturalisations tant que les demandes sous

l'ancienne loi doivent encore être traitées. Ensuite de quoi, la commission consultative des naturalisations ne siègera plus.

La commission s'est interrogée sur les relations d'amitié qui ont été instiguées avec la ville d'Oyamazaki au Japon. Monsieur le Syndic nous explique que dans le cadre des JO de Tokyo 2020, le Japon a demandé à des villes nipponnes d'accueillir des Fédérations internationales sportives. La ville d'Oyamazaki accueillera une fédération suisse mais on ne sait pas encore de quel sport. Cette ville a demandé à être mise en contact avec une ville suisse qui lui est semblable pour pouvoir entretenir des liens d'amitié et leur choix s'est porté sur Morges. Le maire d'Oyamazaki est venu à Morges rencontrer une délégation municipale et il s'est aussi intéressé à rencontrer un club sportif de la ville. Le cercle d'escrime a été approché. Pour la suite, il reste à définir le lien qui unira la ville de Morges à la ville d'Oyamazaki. Mais une rencontre au Japon est prévue en 2019 pour amener un projet qui reste à définir.

La sous-commission a constaté en arrivant à l'Hôtel de Ville que les horaires d'ouverture sont quelques peu restrictifs et non en adéquation avec les horaires d'une personne travaillant à plein temps avec des horaires dits de bureau. C'est pourquoi, elle propose de déposer le vœu suivant :

**Vœu N° 1 - 2018 :** Que la Municipalité fixe des horaires d'ouverture des services à la population en adéquation avec les horaires des personnes travaillant à plein temps.

La sous-commission a également trouvé le Hall de l'Hôtel de Ville un peu froid et vide et se pose la question de la possibilité d'y tenir des expositions de temps en temps ou de l'utiliser pour la vente du Miel de la Ville. Pour cette raison, elle propose de déposer le vœu suivant :

**Vœu N° 2 - 2018 :** Que la Municipalité pense à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville par exemple pour des mini expos.

### **3. ENTRETIEN AVEC LA CHARGÉE DE COMMUNICATION**

La sous-commission a rencontré la chargée de communication. Celle-ci souligne son rôle de coordination de la communication communale pour avoir une meilleure vue d'ensemble et relève que le pool communication est composé de deux personnes. Elle est aussi responsable de former les collaborateurs des autres dicastères en matière de communication. La discussion s'est poursuivie sur le thème des réseaux sociaux et en particulier Facebook. Il est à relever que ce moyen de communication demande un investissement de temps important car la population assimile cet outil comme un guichet supplémentaire souvent accessible hors des heures de bureau, ce qui n'est concrètement pas le cas. De plus, Facebook, par ses algorithmes, nécessite des publications régulières pour avoir une meilleure visibilité mais ceci n'est que la partie visible de l'iceberg. Effectivement, le gros du travail des collaborateurs de la communication est la modération des commentaires laissés sous les publications. Mme Robert souligne qu'avant il était plus facile de communiquer car il suffisait de convoquer une conférence de presse et de s'adresser à plusieurs journalistes. Si aujourd'hui, elle fait ce même exercice, les journalistes ne sont plus nombreux à se déplacer à ce genre de conférence. Monsieur le Syndic dit qu'il envie parfois ses prédécesseurs qui n'avaient que le 24 heures et le Journal de Morges comme moyen de communiquer.

### **4. ENTRETIEN AVEC LA DIRECTRICE DU THEATRE DE BEAUSOBRE**

La sous-commission a été reçue la directrice du Théâtre de Beausobre, et Monsieur le Syndic. Ce dernier relève qu'à la différence d'autres théâtres de la région, comme par exemple celui de Montreux, la saison théâtrale doit être autofinancée par le théâtre soit par la recherche de sponsor, soit par le prix d'entrée des billets. Les techniciens et auxiliaires sont payés par le Théâtre. Le rôle de la directrice n'est pas seulement de mener à bien la saison théâtrale mais aussi de gérer les infrastructures situées sur le site Beausobre (en particulier la location des foyers, la relation avec l'établissement scolaire), de gérer l'équipe qui y travaille et bien sûr de suivre les finances aussi bien pour le théâtre que pour les infrastructures. La sous-commission a souhaité connaître le résultat de l'étude de mobilité qui a été

effectué selon le rapport. Il lui a été répondu que cette étude a été conduite par le service de l'urbanisme, le résultat n'est cependant pas encore définitif mais il démontre que les spectateurs viennent principalement en voiture car plus de 70% des spectateurs viennent de l'extérieur de Morges. Monsieur le Syndic est bien conscient que le cheminement piétonnier menant du Théâtre à la gare n'est pas optimum mais différents travaux dans la région de la gare rendent le balisage difficile. La directrice est en discussion avec les MBC pour offrir un billet Mobilis compris dans le prix du billet de théâtre. La sous-commission a encore souhaité connaître les mesures prises en matière de sécurité. Il lui a été répondu qu'un portefeuille de risque a été mis en place par un chargé de sécurité externe en particulier pour les techniciens. Un responsable de site pour l'application de ses mesures a été nommé. Un protocole d'évacuation en cas d'incendie a été instauré. Il ne reste plus qu'à le tester grandeur nature mais cette procédure reste difficile vis-à-vis des spectateurs qui payent leur place ainsi que pour l'artiste qui se produit sur scène. En relation avec le vœu N° 1-2016, la sous-commission a demandé s'il était possible d'organiser des spectacles dits alternatifs au sein du théâtre de Beausobre mais cela ne semble pas être le lieu adéquat pour ce type de spectacle. Enfin, le bilan de l'édition 2018 de Morges-sous-Rire est qualifié de très satisfaisant mais particulier car le festival fêtait ses 30 ans. La fin de la séance est placée sous le signe de la découverte des coulisses du Théâtre.

## **5. ENTRETIEN AVEC LA CHEFFE DE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

La sous-commission a rencontré Mme Laure HAUSWIRTH, cheffe de service, accompagnée de Monsieur le Syndic. Celle-ci explique le fonctionnement de son service. Par convention, le service des ressources humaines s'occupe également des associations intercommunales. Le service s'occupe des recrutements de personnels pour tous les dicastères de la Ville, assure le processus de gestion des incapacités pour maladie et accident, coordonne les activités relatives aux mesures de santé et sécurité au travail, gère les salaires et les dossiers individuels notamment dans le cadre d'affiliation aux assurances sociales. La seule activité que le service externalise de temps à autre est le recrutement de cadre. La cheffe de service est en lien étroit avec Monsieur le Syndic. Lors d'un cas un peu complexe ou non courant (par exemple création d'un nouveau poste ou changement de description de poste), celui-ci passe par une délégation municipale composée de Monsieur le Syndic, de Mme Podio et de Mme Wyss. La sous-commission s'est intéressée au processus de recrutement. On apprend que le turn-over est estimé à environ 10% de l'effectif total, qu'un tiers est dû à des départs à la retraite. Ce pourcentage est qualifié de sain. Le service donne réponse à toutes les candidatures reçues. La gestion des maladies de longue durée a ensuite été évoquée, le service répond aux sollicitations des chefs de services des autres dicastères pour gérer les situations délicates. Il a été mis en place un protocole d'accompagnement en cas de maladie. Ce protocole a été mis en place par la direction de RH et donné aux chefs de services des différents dicastères. Le service RH agit comme « état-major » en collaboration avec les chefs de service.

La mise à jour de la convention collective de travail (CCT) a été le grand chantier de 2018 pour le service (en parallèle aux autres tâches). Une phase d'analyse des fonctions et des classes est en cours, quand ce travail de mise à jour sera achevé (en principe dans le courant 2019), un préavis sera déposé au Conseil communal.

Le service a mandaté un chargé de sécurité externe pour établir un portefeuille des phénomènes dangereux ainsi que pour la prévention des accidents. Le service s'interroge sur la nécessité d'internaliser le poste de chargé de sécurité pour faire le suivi des procédures mises en place.

La sous-commission a posé la question de la raison de la rencontre avec une délégation chinoise. Le service a répondu à la sollicitation d'un conseiller communal pour rendre service. Cette entrevue a duré 2h et s'est montrée enrichissante. Effectivement, il est expliqué que la façon de faire helvétique diffère de la façon de faire chinoise, notre façon de procéder dans les ressources humaines d'une communauté publique s'apparente beaucoup au privé.

## **6. ENTRETIEN AVEC LA DELEGUEE A LA CULTURE**

La sous-commission s'est entretenue avec Madame la déléguée à la culture, et Monsieur le Syndic.

*Espace 81* : Le bilan de l'Espace 81 est bon et celui-ci fonctionne comme espéré. Beaucoup d'exposants sont intéressés et demandent à faire des expositions dans cet espace. Il est à noter que son emplacement au cœur de la Ville et son grand nombre de jour d'ouverture favorisent grandement sa fréquentation. En effet, à titre d'exemple, beaucoup de personnes s'arrêtent pour voir une exposition et selon l'intérêt y reste plus ou moins longtemps. Cet espace est un outil d'aide à la création. Par contre, le nombre de 12 expositions par année semble être plus ou moins le maximum possible dans cet espace.

*Conférence des villes en matière culturelles (CVC) et résidence artistique* : Dans le cadre de l'Union des Villes Suisses, Morges fait partie de la CVC pour la première fois, qui est une association indépendante. Cette participation permet à la ville d'être en lien direct avec la Confédération en terme de culture, ce qui ne serait possible si elle ne faisait pas partie de cette association. De même grâce à cette association, Morges peut bénéficier d'une résidence artistique à l'étranger une fois par année pour ses artistes. En fin 2018, une artiste morgienne, faisant partie du collectif de Splotch ! a pu partir à Gênes durant quelques mois. Il est prévu durant 2019 que l'artiste puisse montrer son travail lors d'une exposition.

*Culture alternative* : En lien avec le vœu N° 1-2016, la commission a posé la question concernant la culture alternative. Il a été répondu qu'il est difficile pour la Ville de Morges d'initier des projets de culture alternative. De plus, la ville ne dispose pas de lieu propice à ce genre de culture.

*Panier culturel* : La sous-commission a posé la question de la reconduction de ce projet. Pour rappel, le projet consiste à promouvoir les artistes et spectacles des villes de Morges, Yverdon et Vevey et faire circuler les publics entre les différentes villes. Pour l'année 2018, le projet a été soutenu par la Ville.

## **7. RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES ADULTES ET JEUNESSE DE LA BIBLIOTHEQUE**

La commission a pu s'entretenir avec les responsables de la bibliothèque. Pour la section jeunesse, les différents ateliers tels que « Né pour lire » ont eu beaucoup de succès. Pour la section adulte, des animations ont également été proposées, par exemple le samedi des bibliothèques, et ont également rencontré un certain succès. Les bibliothécaires ont eu une vision moderne de la place de la bibliothèque et des services qu'elle doit proposer au public qui s'inscrit avec son temps. En effet, les bibliothécaires nous expliquent que pour eux il est important que la bibliothèque soit un lieu de rencontre, un lieu amusant où il n'est pas seulement possible d'emprunter des livres.

Il a été instauré une nouveauté en fin 2018, la création de bons cadeaux. Le résultat est pour l'instant mitigé mais cela s'explique essentiellement par un mauvais timing dans le lancement de l'offre. Effectivement, cette initiative a été lancée peu avant Noël, peut-être un peu tard pour en faire un véritable cadeau sous le sapin. Il reste possible d'acquérir ces bons cadeaux toute l'année.

La sous-commission s'est interrogée sur le succès des liseuses auprès des abonnés. L'intérêt pour ce type d'appareil est certain. Il est à noter que contrairement à d'autres bibliothèques, Morges a choisi de proposer des liseuses déjà remplies avec 10 ouvrages. Il y a trois thèmes à choix pour les liseuses. Ceci permet aux abonnés de se rendre compte si cet appareil leur convient et de voir s'ils désirent en acquérir un. Pour les personnes possédant déjà une liseuse, la bibliothèque possède un abonnement à une plateforme E-Bibliomedia qui permet d'emprunter pendant environ 28 jours des livres numériques.

## **8. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS**

**Vœu N° 1 - 2015** : Que la Municipalité propose des projets concrets afin de soutenir d'avantage l'émergence d'une culture alternative et ne développe pas uniquement des projets institutionnels.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2018 :

En 2018, des soutiens ont de nouveau été accordés à des projets moins institutionnels (art en ville, musique actuelle), bien qu'aucun projet lié à la musique actuelle n'ait cette année été proposé. Le Parlement des Jeunes est également actif dans ce domaine, co-programmant par exemple la Fête de la musique. La Municipalité reste sensible à cette question, mais, par essence, ne peut porter elle-même de projet alternatif

Proposition de la commission de gestion :

La commission est d'avis qu'il n'a pas été répondu à ce vœu et décide de son maintien.

**Vœu 3-2016 :** Que la Municipalité veille à ce que la cheffe de service de l'Office de la culture et l'archiviste collaborent dans l'organisation des journées du Patrimoine et en rediscutent avec les différents acteurs culturels Morgiens de la pertinence des deux programmes existants. Qu'elles mènent également une réflexion sur la promotion de ces Journées.

Réponse de la Municipalité :

L'organisation des Journées du Patrimoine et sa communication seront discutées entre les services concernés en vue d'une amélioration pour l'année 2018. La Municipalité accepte ce vœu

Situation au 31 décembre 2018 :

Selon la réponse proposée en 2017, la situation concernant les Journées du Patrimoine est clarifiée. Dès lors et sauf avis contraire, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission est d'avis de classer ce vœu vu la clarification de la situation

**Vœu 1-2017 :** Que la Municipalité considère comme objet prioritaire et stratégique tout ce qui a trait à la sécurité et dépose un rapport détaillé chaque année sur les mesures prises et les progrès accomplis dans ce domaine pour l'ensemble des dicastères

Réponse de la Municipalité :

Les questions de sécurité ont trait à plusieurs domaines comme les mesures de santé et sécurité au travail, la sécurité des chantiers, la prévention incendie ainsi que la sécurité des manifestations. L'analyse et la gestion des risques est du ressort de différents dicastères voire d'instances externe telles que la Police Région Morges en ce qui concerne la sécurité des manifestations. Un rapport faisant état de la situation actuelle de la Ville de Morges a été rédigé par le dicastère Administration, culture et relations extérieures. La nécessité de créer une fonction transversale d'ingénieur-e sécurité ou de travailler avec un mandataire externe a été évoquée et permettrait de répondre au vœu no 1 de la commission de gestion. Ceci ferait alors l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal. La Municipalité estime en effet que ce sujet est important. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2018 :

L'analyse suit son cours dans le but de présenter un préavis au Conseil communal durant le deuxième semestre 2019.

Proposition de la commission de gestion :

Vu que l'analyse est en cours et qu'il sera prochainement déposé un préavis, la commission maintient le vœu pour être sûr du suivi de celui-ci.

**Vœu 2-2017** : Que la Municipalité s'assure que les nouveaux collaborateurs suivent la formation prévention incendie dans le courant de la législature

Réponse de la Municipalité :

La formation prévention incendie a été mise sur pied en février 2017, en collaboration avec le Centre d'Enseignement Permanent (CEP) au Mont-sur-Lausanne et l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Une série de dates ont été réservées tout au long de l'année et tous les collaborateurs /trices ont été convoqué-e-s pour suivre cette formation obligatoire, à la date leur convenant le mieux. Les personnes qui l'avaient déjà suivie dans les 5 dernières années ont été exemptées en 2017. Les personnes qui n'ont pas été en mesure de suivre cette formation (on évalue le nombre à 30), de même que les nouveaux /elles collaborateurs/trices, vont être convoqué-e-es en 2018, par les Ressources Humaines. La Municipalité accepte ce vœu et propose de le traiter dans le cadre de la sous-commission administration, culture et relations extérieures.

Situation au 31 décembre 2018 :

30 employé-e-s ont participé aux cours ECA en 2018, organisés en deux sessions. Un suivi est assuré par le service des ressources humaines afin de permettre aux nouveaux employés de suivre la formation également. Dès lors, sauf avis contraire, ce vœu sera classé.

Proposition de la commission de gestion : La sous-commission estime qu'il est répondu au vœu et propose son classement.

## CONCLUSION

La sous-commission remercie Monsieur le Syndic pour sa disponibilité ainsi que toutes les personnes rencontrées lors des différents entretiens pour le temps accordé et les réponses aux différentes questions. La sous-commission estime que le fonctionnement et la gestion de ce dicastère est tout à fait satisfaisant.

Pour la commission de gestion :

Le président

Michaël Fürhoff

Pour la sous-commission ADM :

La présidente

Emilie Bovet

## Récapitulatif des vœux 2018

**Vœu N° 1 - 2018** : Que la Municipalité fixe des horaires d'ouverture des services à la population en adéquation avec les horaires des personnes travaillant à plein temps.

**Vœu N° 2 - 2018** : Que la Municipalité pense à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville par exemple pour des mini expos.